

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 86 (1944)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Le recrutement de l'infanterie  
**Autor:** Gisling, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-650334>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

---

**Pour la Suisse :**  
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—  
3 mois fr. 4.—

**ABONNEMENT**

**Pour l'Etranger :**  
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50.

---

**DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :**

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

**ANNONCES :** Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

---

## Le recrutement de l'infanterie

---

L'infanterie a été de tous les temps la force principale des armées confédérées. Sa valeur est restée une condition primordiale de l'aptitude à la guerre de notre armée. Quel que soit le développement des guerres actuelles ou futures, ce sera toujours l'infanterie qui, en collaboration avec les autres armes, amènera la décision de combat. Le poids principal de celui-ci repose sur elle. Ainsi s'exprime notre Règlement d'infanterie 1942, 1<sup>re</sup> partie, et cette opinion n'a pas été infirmée par les conclusions qu'on peut tirer de la guerre actuelle, bien au contraire. Une plume autorisée, celle du colonel-divisionnaire Frick<sup>1</sup>, conclut à la gloire de l'infanterie les leçons des quatre premières années de la guerre : « Ni l'avion, ni le canon ne conquièrent le terrain, pas même le char n'est capable de le tenir réellement. Avant comme après, c'est toujours le fantassin, l'humble petit fantassin, avec son mousqueton, son pistolet-mitrailleur, sa grenade, qui conquiert le terrain

<sup>1</sup> Voir *Curieux* du 4.5.44.

tenu par l'ennemi ou qui tient le secteur qui lui est assigné. Il est démontré que l'infanterie est toujours la reine des batailles. »

Le rôle et l'importance de notre infanterie étant ainsi clairement définis, voyons maintenant de quelle manière notre fantassin est recruté et de quel matériel humain notre infanterie est dotée.

Nous constatons que les armes spéciales absorbent la majeure partie des techniciens et qu'une grosse partie des agriculteurs est versée dans l'artillerie, la cavalerie, le train. Très souvent, c'est la recrue qui, par tradition de famille ou par goût, demande son incorporation dans une arme spéciale. D'où la constatation que tout naturellement les armes spéciales sont composées de manière beaucoup plus homogène que l'infanterie, ce qui est tout en faveur de leur esprit de corps. Nous rencontrons en conséquence dans l'infanterie les individus que rien ne marquait pour faire partie d'une arme spéciale, d'où un mélange peu homogène. D'excellents éléments, sûrs, dévoués, intelligents et fidèles coudoient des camarades moins doués et moins sûrs, comme aussi une masse d'indifférents. Il est piquant de constater que dans une Cp. fus. vaudoise, donc d'un canton essentiellement campagnard, nous trouvons seulement 12-13 % de paysans. Les ouvriers du bâtiment maçons, plâtriers, les cuisiniers, boulangers, les manœuvres avec les gens à profession flottante forment la majeure partie de l'effectif. Les meilleurs éléments iront aux groupes d'arquebusiers et de patrouilleurs, au service de renseignements et au groupe des services. Lorsqu'on les aura enlevés, on peut se demander si les trois sections de combat d'une Cp. Fus. — qui en définitive portent le poids essentiel du combat — seront composées d'éléments à la hauteur de leur tâche. Du côté physique, lorsqu'on constate toute l'énergie et toute la force qu'exige le combat moderne — notamment le service du lance-flamme — on ne peut que déplorer que nos plus robustes agriculteurs soient versés dans l'artillerie et l'on

se demande pourquoi les principes à la base du recrutement n'ont pas suivi l'évolution des événements. Notre instruction militaire ne peut faire des miracles et transformer de façon durable chez un individu ce que l'hérédité et les conditions de famille lui ont apporté.

On objectera que le pays ne peut donner plus qu'il ne peut, que ses réserves en hommes sont limitées et que les armes spéciales ont des exigences qu'on doit satisfaire. Sans doute, mais puisque la valeur de l'armée dépend de la valeur de l'infanterie, on ne saurait méconnaître au problème du recrutement de celle-ci une importance de premier plan. Il faut reviser les principes à la base du recrutement actuel. Avant qu'il soit trop tard, recréons des traditions, remettons en honneur l'infanterie et donnons au fantassin toute la place à laquelle il a droit.

Cap. ANDRÉ GISLING.

---